

SOCIETE**Salif Kamaté, de la double peine au bannissement**

« L'expulsé » malien du Paris-Bamako a témoigné hier de son parcours. Il a été laissé libre après sa garde à vue, son cas doit être examiné le 29 juin.

Salif Kamaté, malien, est arrivé en France en 1975, à l'âge de quinze ans, dans une procédure de regroupement familial. À sa majorité, il a obtenu un titre de séjour, mais il a aussi plongé dans la toxicomanie. Pour consommer, il a fait de l'échange et de la revente, ce qui l'a conduit devant la justice. Résultat : deux condamnations, purgées aujourd'hui, mais assorties de deux interdictions du territoire et de la perte de son titre de séjour. Une situation que son avocate, Catherine Herrero, qualifie de double peine, que l'actuel président de la République avait soi-disant abolie quand il était ministre de l'Intérieur.

L'aide de Médecins du monde a permis à Salif Kamaté de se sortir de la drogue. Restaient les interdictions du territoire. L'homme avait engagé des démarches auprès de la préfecture pour les faire annuler. C'est à l'occasion d'une de ces visites pour vérifier l'avancement de son dossier qu'il a été arrêté, conduit en rétention, puis transféré à Roissy pour y être expulsé sur le vol 796 d'Air France Paris-Bamako, samedi 26 mai.

« La police m'a dit qu'une fois à bord, je pourrais demander à descendre pour passer devant un juge, raconte-t-il. Dans l'avion, j'avais peur, je l'expliquais à la policière, je lui disais que je ne connaissais pas Bamako, que je ne connaissais personne là-bas. La policière m'a présenté un cachet blanc, rond, en me disant que j'allais me sentir mieux. J'ai commencé à avoir des bouffées de chaleur, à trembler. Je suis malade, j'ai de l'asthme et du diabète. Je leur ai demandé de m'enlever les menottes parce que je ne me sentais pas bien. Je me suis levé et j'ai voulu parler au commandant de bord pour lui expliquer que je ne voulais pas partir, mais rencontrer un juge. À ce moment-là, un policier m'a passé un bras autour du cou, il m'étranglait, un autre était assis sur moi, un troisième donnait des coups. Je ne pouvais plus respirer. Je voulais me dégager. C'est pour cela que j'ai mordu au bras celui qui m'étranglait. Les coups ont redoublé. Je me suis évanoui et je me suis retrouvé à l'hôpital. » Le témoignage est accablant. Mais la suite s'annonce pire encore. « Aller au Mali, pour moi, c'est aller vers l'inconnu, répète-t-il. Je ne connais personne, ma famille, toute ma famille est ici. J'ai besoin d'une nouvelle chance. »

Si Salif Kamaté a bénéficié d'un examen médical autorisant sa mise en garde à vue, il ne semble pas que les examens nécessaires pour connaître la nature du médicament ingurgité de force et sans prescription aient été faits. Une plainte pourrait être déposée auprès de l'inspection générale des services.

E. R.